

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CERONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Patrick SOULÉ, Maire de CERONS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2014

Etaient présents : M. Jean-Patrick SOULÉ, Mme Maguy PEYRONNIN, M. Jean-Jacques DUBOIS, Mme Corinne BOURCHEIX, MM. Jean-Noël CLAMOUR, Yannick LEGLISE, Eric JAUMET, Mme Karine PRIVAT, M. Thierry ALLARD, Mmes Muriel LACAZE, Karine TIBOURCIO de la CORRE, Julien LE TACON, .Tatiana VIGÉAN

Absents représentés : Michel ARMAGNACQ par Jean-Noël CLAMOUR

Marie-France LE ROUX par Maguy PEYRONNIN

Céline PEYRONNIN par Thierry ALLARD

Xavier FLEURY par Julien LE TACON

Absents excusés : Frédéric EXPERT, Gaëlle GENVRIN

Secrétaire de séance : Maguy PEYRONNIN

PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Urgence de la réunion
- Demande subvention réserve parlementaire

40/2014 – URGENCE DE LA REUNION

Monsieur le Maire explique qu'il a été informé le lundi 30 juin 2014 de l'avis favorable pour bénéficier d'une subvention de la réserve parlementaire d'un député. Cette subvention pourrait permettre de financer une partie des travaux de réhabilitation de la mairie. Le dossier devant être déposé pour le 4 juillet 2014, il était nécessaire que le Conseil Municipal se réunisse rapidement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'urgence de cette réunion.

41/2014 - TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE – RESERVE PARLEMENTAIRE D'UN DEPUTE

Monsieur le Maire explique que la Commune peut bénéficier d'une subvention issue de la réserve parlementaire d'un Député.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser les travaux de réhabilitation de la mairie,
- de solliciter la réserve parlementaire d'un député pour un montant de 10 440 €,
- d'approuver le plan de financement suivant :

Montant HT :	162 852.14 €
Subvention réserve Parlementaire d'un député	10 440.00 €
Subvention Conseil Général	19 989.00 €

Subvention C.G. CAB	34 317.00 €
DETR	50 637.13 €
Autofinancement	79 388.02 €
Total TTC	194 771.15 €

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée 18 h 45.